



Le 11 janvier deux mil vingt et un, le conseil municipal a été convoqué pour le dix huit janvier deux mil vingt et un à la salle des fêtes, en séance ordinaire.

Séance du 18 janvier 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le dix huit janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Francine BOURRA, Maire.

Etaient présents : Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, Mmes COULON, LACOSTE, MM. VALLAT, PATONNIER, BARRIER, BLEHAUT, Mmes ARDILLIER, BIZAC, JAYLE, M. DELAGE, Mme MATHIEU, M. ROUZIER, Mme ROYER, M. DUPUY.

Etait absent : M. BERNATEAU (pouvoir à Mme COULON)

Madame LACOSTE Françoise est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020
- Budget primitif annexe 2021 de la crèche « le manège des Pitchouns »
- Budget primitif annexe 2021 du Centre Municipal de Santé
- Achat d'une « serre tunnel »
- Effacement de dettes cantine/ garderie/ crèche
- Admission en non-valeur de titres de recettes
- Virement de crédits au budget 2020
- Programme de travaux 2021 – demandes de subventions
- Etude SDE pour l'éclairage de la Place DELAS
- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Commission de contrôle de la liste électorale – composition confirmée

Compte tenu des contraintes et du contexte sanitaires liés à l'épidémie de COVID 19, Madame le Maire informe l'assemblée avoir fait le choix de délocaliser le lieu de tenue de cette réunion. Monsieur le Préfet a été informé le 07 janvier 2021.

01-2021 Adoption du compte rendu de séance du 23 novembre 2020

Chacun des membres du conseil municipal ayant été destinataire du compte rendu de séance du 23 novembre 2020, Madame le Maire sollicite les observations.

Après délibération, le compte rendu est adopté à la majorité.

Ont voté contre : M. DELAGE, Mme MATHIEU, M. ROUZIER, Mme ROYER

02-2021 Budget primitif annexe 2021 de la crèche « le manège des Pitchouns »

Conformément à la décision du 23 novembre dernier, le budget de la crèche se présente pour 2021 sous la forme d'un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Il s'élève en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	407 010 €
Recettes de fonctionnement :	407 010 €
Dépenses d'investissement :	18 800 €
Recettes d'investissement :	18 800 €

Après discussions, le budget annexe tel que présenté est adopté à l'unanimité.

03-2021 Budget primitif annexe 2021 du Centre Municipal de Santé

Conformément à la décision du 23 novembre dernier, le budget du Centre Municipal de Santé se présente pour 2021 sous la forme d'un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Il s'élève en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	710 336 €
Recettes de fonctionnement :	710 336 €
Dépenses d'investissement :	19 000 €
Recettes d'investissement :	19 000 €

Après discussions, le budget annexe tel que présenté est adopté à l'unanimité.

04-2021 Achat d'une « serre tunnel »

Afin de permettre le développement et l'aménagement des espaces verts de la commune par les agents compétents de la collectivité, la participation de la commune au concours des villes et villages fleuris ainsi que les activités pédagogiques avec les écoles, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir autoriser l'acquisition d'une serre tunnel à implanter au service technique de la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'entreprise CASADO auquel il conviendra d'ajouter le coût de la pompe. Le conseil municipal, par sa décision, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au paiement de la dépense en section d'investissement du budget primitif 2021 - article 2138.

05-2021 Effacement de dettes cantine/ garderie/ crèche

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie il convient d'effacer les dettes de cantine, garderie et crèche de 2018 – 2019 et 2020.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de l'effacement des dettes et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la dépense à l'article 6542 du budget primitif 2021 pour un montant 1 180.65€.

06-2021 Admission en non-valeur de titres de recettes

A la demande de la Trésorerie et face à l'impossibilité pour les services de cette dernière de recouvrer les recettes correspondantes, il est demandé à la collectivité de bien vouloir admettre en non valeur des titres de recettes, années 2007 à 2019 pour un montant total de 578.35 € relatifs à des dettes de cantine/garderie/crèche/loyer.

Après délibération, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité l'admission de ces titres en non-valeur et s'engagent à prévoir les crédits nécessaires au budget 2021, article 6541- dépenses.

07-2021 Virement de crédits au budget 2020

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans l'attente du versement sur le compte de la commune par la Trésorerie, des recettes générées par le Centre Municipal de Santé pour les années 2018 et 2019, au moyen d'une régie de recettes, des écritures comptables provisoires ont été passées en 2018 et 2019 à la demande de Monsieur le Trésorier pour un montant de 52 785.23 € (titres 2018 : 642-693-777, 2019 : 133-322-172).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'opérer le virement de crédits suivant sur l'exercice budgétaire 2020 :

Article 673 – dépenses de fonctionnement : ajouter 52 980 €
Article 773 – recettes de fonctionnement : ajouter 20 €
Article 022 – dépenses de fonctionnement : prélever 53 000 €

08-2021 Programme de travaux 2021 – demandes de subventions

Compte tenu des délais imposés pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions, Madame le Maire propose au titre de l'année 2021, de solliciter, chacun pour ce qu'il doit, les services de l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Départemental ainsi que l'Agence Régionale du Sport pour les dossiers suivants :

L'aménagement d'un terrain multisports :

Le budget prévisionnel est de : 39 300 € H.T. auquel il convient d'ajouter le terrassement et la pose d'enrobé pour 26 417.75 € H.T., soit un total de 65 717.75 € H.T. et 78 861.30 € TTC.

Ce programme peut bénéficier à la fois d'une subvention du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale du Sport.

La sécurisation des abords de l'Allée du stade :

Ce projet s'élève à 67 804.74 € H.T. soit 81 365.69 € TTC y compris l'aménagement des espaces verts pour 9 493.40 € H.T soit 11 392.08 € TTC.

Cette mise en sécurité peut être subventionnée au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ainsi que par le Conseil Départemental.

Après avoir entendu Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'inscrire les projets suivants dans des opérations subventionnables au titre de l'année 2021 et sollicite des aides financières aussi élevées que possible :

L'aménagement d'un terrain multisports : inscription au titre du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale du Sport.

La sécurisation des abords de l'Allée du stade : inscription au titre de la DETR et du Conseil Départemental.

09-2021 Etude SDE pour l'éclairage de la Place DELAS

La place DELAS est un lieu stratégique au cœur du bourg pour l'organisation de manifestations. Toutefois et cela s'est avéré lors du marché gourmand d'août 2020, l'éclairage se doit d'être rénové afin d'offrir de bonnes conditions dès que la nuit est tombée ainsi que pour le marché hebdomadaire d'hiver.

Madame le Maire propose de confier au syndicat SDE 24 la réalisation d'une étude technique pour étudier la faisabilité et la possibilité d'une inscription du projet de rénovation de l'éclairage public de la place DELAS au titre des futurs programmes d'investissement du SDE 24.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de confier cette mission au SDE 24 et d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

10-2021 Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif

Le rapport 2019 établi par la Communauté de Communes du Terrassonnais Périgord Noir portant sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif a été porté à la connaissance de chacun des membres de l'assemblée pour avis.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte rendu présenté.

11-2021 Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Pour faire suite à la séance du conseil municipal du 23 novembre dernier lors de laquelle le vote du règlement Intérieur du Conseil Municipal a été reporté,

Après avoir prêté attention aux remarques faites par Mme MATHIEU et retravaillé le projet proposé le 23 novembre, le projet de règlement intérieur est présenté à l'assemblée ce jour.

Ont voté contre : 2 voix (M. DELAGE, Mme MATHIEU)

S'est abstenu : 1 voix (M. ROUZIER)

Ont voté pour : 16 voix (Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, Mmes COULON, LACOSTE, MM. VALLAT, PATONNIER, BARRIER, BLEHAUT, Mmes ARDILLIER, BIZAC, JAYLE, Mme ROYER, M. DUPUY – M. BERNATEAU (pouvoir à Mme COULON).

12-2021 Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée, la liste des déclarations d'intention d'aliéner délivrées depuis le 24 octobre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Date	Nom du vendeur	Adresse	Section - Superficie
26/11/2020	FRANCOIS Odette	14 rue Ladouch	L 1000-1002 696 m ²
30/11/2020	FREMONT Nathalie	20 av de la promenade	D 597 1257 m ²
01/12/2020	LACHAUD Nicolas	8 chemin des Tilleuls	M 735 390 m ²
01/12/2020	FAUCON Monique	1 route de Goursat	E 138 -139 925 m ²
23/12/2020	FREMONT	20 av de la promenade	D 597

	Nathalie	(suite changement acquéreur)	1257 m ²
--	----------	---------------------------------	---------------------

13-2021 Commission de contrôle de la liste électorale – composition confirmée

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée que par courrier reçu le 11 décembre 2020, Messieurs DELAGE, ROUZIER, Mesdames MATHIEU et ROYER adressent à Madame le Maire de la commune du LARDIN SAINT-LAZARE, la copie de la lettre qu'ils ont adressée à Monsieur le Préfet concernant l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission de contrôle de la liste électorale.

Monsieur le Préfet, par courrier du 24 décembre 2020 adressé aux protagonistes stipule qu'aucune irrégularité n'est constatée justifiant une modification de l'arrêté préfectoral.

Monsieur DELAGE prend la parole et précise que l'affaire n'est pas close.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 21

**L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie aux heures habituelles
d'ouverture au public**